



The UIA Institute for the Rule of Law

---

## DÉCLARATION

Paris, 10 octobre 2024

### DECLARATION JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT 2024

**« La peine de mort ne protège personne ».**

**Le 10 octobre 2024, l'UIA-IROL rejoint la Coalition mondiale contre la peine de mort, ainsi que les acteurs abolitionnistes du monde entier pour commémorer la 22<sup>ème</sup> Journée mondiale contre la peine de mort. L'Institut réaffirme son opposition absolue à la peine capitale, quelles que soient les circonstances, et ce, dans tous les États et à toute époque.**

Pour les 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> Journées mondiales contre la peine de mort, la Coalition a choisi le thème « Peine de mort et sécurité », afin de lutter contre la conception erronée selon laquelle la peine permettrait d'assurer la sûreté dans une société.

Sous toutes ses formes, la peine capitale constitue une violation des droits fondamentaux, notamment du droit à la vie, du droit au respect de la dignité humaine et du droit à ne pas être soumis·e à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Outre les méthodes d'exécution constitutives de torture en tant que telle, le temps passé dans le couloir de la mort cause des souffrances psychologiques et physiques insoutenables, qui ne font que renforcer l'inhumanité de cette pratique. L'UIA-IROL affirme que la peine de mort est intrinsèquement incompatible avec les standards fondamentaux des droits humains.

Cette année marque un tournant significatif, avec des avancées notables sur le chemin de l'abolition universelle de la peine de mort. De nombreux États ont cessé de recourir à cette peine cruelle, inhumaine et inefficace, et nous saluons les efforts des pays qui ont franchi le pas en abolissant définitivement la peine capitale.

L'UIA-IROL félicite en particulier ces États qui ont récemment rejoint cette cause, notamment ceux qui ont ratifié des protocoles internationaux et régionaux en faveur de l'abolition, et ceux qui se tournent vers cette voie. Malgré ces progrès, une minorité de pays persiste à appliquer la peine de mort, alimentant un cycle de violence institutionnalisée.

L'UIA-IROL rappelle que la peine capitale est une sanction irréversible, qui alimente les disparités et les discriminations systématiques dans l'application de la peine de mort et affectant de manière disproportionnée les personnes issues de groupes marginalisés ou vulnérables.

Il dénonce fermement les récentes exécutions et condamnations à mort prononcées dans certaines régions du monde en violation du droit international des droits humains.

Il déplore notamment la levée du moratoire sur la peine de mort en République démocratique du Congo en mars dernier, qui marque une régression des droits humains et un recul drastique dans le mouvement abolitionniste. L'UIA-IROL espère que les autorités congolaises seront sensibles à l'appel de la communauté internationale à rétablir le moratoire et à ne procéder à aucune exécution.

---

UIA-IROL

(UIA) International Association of Lawyers – 23 rue de la Victoire – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624  
Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org) / Web : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

**L'application de la peine capitale, souvent liée à des considérations politiques ou à la répression des opposants, doit cesser. L'UIA-IROL appelle tous les États qui maintiennent la peine capitale à instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions, en vue d'une abolition totale et définitive.**

Nous invitons les avocats, juristes, et défenseurs des droits humains à poursuivre leur lutte pour la suppression définitive de cette pratique archaïque. Ensemble, nous devons plaider pour un système judiciaire plus humain, où la justice ne se confond pas avec la vengeance, et où chaque vie est protégée et respectée. Nous appelons la communauté internationale, les États, les organisations de la société civile et tous·tes les défenseur·es des droits humains à redoubler d'efforts pour éradiquer cette peine.

L'UIA-IROL continuera à soutenir toutes les initiatives visant à promouvoir l'abolition universelle de la peine de mort et à faire progresser les droits humains partout dans le monde. Le chemin vers une justice sans peine de mort est le chemin vers un monde plus juste et plus humain.

*Pour en savoir plus sur la 22<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort voir [ici](#).*

#### **En savoir plus sur l'UIA-IROL**

---

*L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.*

---

Pour de plus amples informations : [www.uanet.org](http://www.uanet.org) - [uiacentre@uanet.org](mailto:uiacentre@uanet.org)  
**Contact Presse** : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale [jrosa@uanet.org](mailto:jrosa@uanet.org)